

*Affaires courantes*

jamais donné de raison de douter de son intégrité. Le député lui-même le présente comme un homme intègre.

Nous avons tous occupé différentes fonctions et nous avons tous eu des collaborateurs qui sont venus travailler avec nous dans différents contextes avant de se tourner vers d'autres activités. Des personnes de mon ministère me secondent sans réserve dans mes entreprises. Je ne crois pas qu'elles votent nécessairement pour moi, mais elles sont capables de faire la distinction entre les exigences d'un poste et leurs convictions personnelles. Il ne faut pas s'attendre à moins de M. Phillips.

**M. Kaplan:** Si j'en avais le temps, je m'attarderais volontiers à montrer la différence entre les rapports de John Grace avec John Turner, deux hommes qui n'ont jamais été liés politiquement, à ma connaissance, bien qu'ils soient amis depuis toujours, et les liens qui ont rattaché Bruce Phillips au premier ministre au cours de sa carrière.

Que je sache, John Grace n'a jamais travaillé pour John Turner. Je ne sais même pas s'il est membre du Parti libéral.

**M. Gauthier:** Non. Il est conservateur.

**M. Kaplan:** Depuis le temps, je le saurais.

On m'accuse de diffamation, et la ministre croit peut-être que je suis le seul à réagir ainsi à la nomination. Si c'est sa tournure d'esprit, je voudrais citer brièvement un article de Frank Howard qui a paru dans le *Ottawa Citizen*. L'article s'intitule «Bruce Phillips n'est pas apte à occuper le poste». Il n'y a pas seulement le petit Kaplan, qui pense qu'on a fait une erreur. Ce que le ministre a proposé à la Chambre aujourd'hui concerne le pays tout entier. L'article dit ceci:

Le candidat au poste de Commissaire à la protection de la vie privée devrait ressembler. . .

• (1600)

On parle ici de l'apparence et non du caractère ou de l'intégrité de la personne.

. . . être capable de tenir tête au gouvernement au pouvoir, et non être quelqu'un que le premier ministre récompense pour sa loyauté.

Les bureaux de la protection de la vie privée et de l'accès à l'information ont besoin d'une personne responsable qui sait défendre leurs couleurs et non de quelqu'un qui n'est là que pour dorer leur image.

Principalement à cause des apparences, sa nomination aura un effet démoralisant sur le poste et peut-être sur l'organisme lui-même. Que le moral en souffre ou non, le mandat hautement moral du bureau sera moins évident.

La ministre peut certainement comprendre cela.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, outre le fait que l'amitié personnelle liant John Grace et John Turner n'ait rien à voir avec l'emploi que Bruce Phillips occupait dans le cabinet du premier ministre, il faut préciser que le député de Vancouver Quadra n'est pas chargé de protéger l'information que détient le gouvernement. De toute évidence, la nomination de Bruce Phillips suscite des inquiétudes notamment parce que le Commissaire à la protection de la vie privée doit défendre les intérêts du public et qu'il sera parfois appelé à contester directement les politiques ou les pratiques du cabinet du premier ministre.

Étant donné que M. Phillips travaillait pour le premier ministre, que sa réputation en soit entachée ou non d'un point de vue objectif, le public perçoit. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'espère bien que le député fera des remarques sur le discours du député de York-Centre et qu'il lui posera une question.

**M. Robinson:** Monsieur le Président, le député de York-Centre commentera peut-être les propos que j'ai tenus sur le droit du chef de l'opposition officielle de divulguer des informations protégées en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Comme il est debout, le député de York-Centre voudra peut-être clarifier sa position actuelle parce que la ministre de la Justice n'a pas encore dit quel était le titre de John Grace et de Bruce Phillips. D'après la Loi sur la protection des renseignements personnels et les dispositions sur l'accès à l'information, le gouvernement a certes, en principe, le droit de nommer ces personnes pour une période ne dépassant pas six mois sans demander l'approbation du Parlement.

Le député de York-Centre pourrait peut-être nous dire si, à sa connaissance, le gouvernement est allé de